

Cabinet Immobilier & Touristique de La Favière

Syndic – Gestion – Locations Vacances & Annuelles
Vente – Conciergerie

HONORAIRES DE TRANSACTION (Barème applicable à compter du 01/02/2025)

Nos honoraires de transactions peuvent être à la charge acquéreur ou vendeur et s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.T.C) - T.V.A de 20% incluse

Montant transaction	Locaux à usage d'habitation/professionnel	Locaux à usage commercial	Terrains à bâtir
Jusqu'à 100 000,00€	10 % TTC maximum avec un forfait minimum de 5000,00€ TTC	10% TTC maximum	10% TTC maximum
De 100 001,00€ à 250 000,00€	7% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum
De 250 001,00€ à 500 000,00€	6% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum
De 500 001,00€ à 800 000,00€	5% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum
De 800 001,00€ à 2 500 000,00€	4% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum
De 2 500 001,00€ à 4 000 000,00€	3,5% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum
Au-delà de 4 000 000,00€	3% TTC maximum	10% TTC maximum	10% TTC maximum

Barème des honoraires NEUF - VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)

Il est précisé que dans le cadre de la délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur), le barème d'honoraires applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou du promoteur.

Dans le cadre de mandats de commercialisation ou de délégation de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de constructions d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est déterminé par le promoteur en charge du programme concerné. Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur). Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

Mandat de recherche : 10%TTC maximum sur le prix du montant de la vente

Avis de valeur vénale de bien(s)

⇒ **Ventes** :

Appartements ou maisons : 150,00€ HT soit 180,00€ TTC

Immeuble à usage d'habitation ou mixte : 50,00€ HT soit 60,00€ TTC/lot

Garage 66,67€ HT soit 80,00€ TTC

⇒ **Locations** : 50,00€ HT soit 60,00€ TTC/lot

Rédaction du compromis de vente (sur demande)

⇒ Bien à usage d'habitation ou mixte, boîte, garage, parking (en copropriété) : 1000,00€ HT soit 1200,00€ TTC

⇒ Maison individuelle, terrain : 800,00€ HT soit 960,00€ TTC

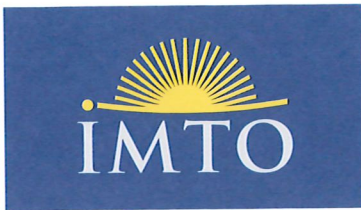
573, Boulevard de la plage - BP 206 - 83236 Bormes Les Mimosas Cedex - Tél. 04 94 71 03 19

E-mail : contact@imto-bormes.com - www.imto.fr

SARL au Capital de 15 000€ - Siret : 93908690600012 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 939 086 906

Caisse de garantie GALIAN-SMABTP 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle n° CPI 8306 2025 000 000 002 délivrée par la CCI du VAR





Cabinet Immobilier & Touristique de La Favière

Syndic – Gestion – Locations Vacances & Annuelles
Vente – Conciergerie

HONORAIRES DE LOCATION (Barème applicable à compter du 01/02/2025 *TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

HONORAIRES DE LOCATION TTC* A USAGE D'HABITATION NU ET MEUBLE (Loi n°89-462- du 06 juillet 1989 – article 5)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989	A la charge du propriétaire bailleur	A la charge du locataire
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Entre 8€ et 12€ TTC/m ² de surface habitable selon zone	Entre 8€ et 12€ TTC/m ² de surface habitable selon zone
État des lieux d'entrée	3€ TTC/m ² de surface habitable	3€ TTC/m ² de surface habitable
Entremise et négociation (Charge exclusive bailleur)	4€ TTC/m ² de surface habitable	Non facturé

Information : Bormes les Mimosas et villes proches : 8€ TTC/m² (honoraires pour visite, constitution du dossier et rédaction du bail)

HONORAIRES DE LOCATION TTC* LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Local commercial	30% TTC du loyer annuel HT Correspondant aux frais d'entremise, de négociation, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée Forfait minimum de 1500,00€ HT soit 1800,00€ TTC	A la charge du preneur ou éventuellement réparti entre bailleur et preneur selon la convention au mandat
Local professionnel	30% TTC du loyer annuel HT Correspondant aux frais d'entremise, de négociation, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée Forfait minimum de 1500,00€ HT soit 1800,00€ TTC	A la charge du preneur ou éventuellement réparti entre bailleur et preneur selon la convention au mandat

HONORAIRES DE LOCATION TTC* STATIONNEMENT

STATIONNEMENT	A la charge du propriétaire bailleur	A la charge du locataire
Parking	½ mois de loyer hors charges	½ mois de loyer hors charges
Garage	1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges

Médiateur de la consommation : www.anmconso.com - 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes

573, Boulevard de la plage - BP 206 - 83236 Bormes Les Mimosas Cedex - Tél. 04 94 71 03 19

E-mail : contact@imto-bormes.com - www.imto.fr

SARL au Capital de 15 000€ - Siret : 93908690600012 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 939 086 906

Caisse de garantie GALIAN-SMABTP 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle n° CPI 8306 2025 000 000 002 délivrée par la CCI du VAR





Cabinet Immobilier & Touristique de La Favière

Syndic – Gestion – Locations Vacances & Annuelles
Vente – Conciergerie

HONORAIRES DE GESTION DES LOCATIONS SAISONNIERES

(Barème applicable à compter du 01/02/2025
TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

25% TTC maximum des loyers encaissés pour les appartements à la CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR
22% TTC maximum des loyers encaissés pour les villas à la CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR
Les honoraires comprennent l'entremise, la négociation, la publicité, la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et les états des lieux d'entrée et de sortie
PRESTATIONS à la CHARGE DU LOCATAIRE : Location de linge de maison, ménage, indemnité de consommation (eau + électricité), déplacement : varie en fonction de la nature du bien loué

HONORAIRES DE GESTION DES LOCATIONS ANNUELLES

(Barème applicable à compter du 01/02/2025 calculés sur le loyer + charges
TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

Montant du loyer encaissé (charges comprises)	Biens loués nus à usage d'habitation ou mixte	Biens loués meublés à usage d'habitation	Biens loués à usage commercial ou professionnel
Jusqu'à 700,00€	8% TTC	9% TTC	10% TTC
De 701,00€ à 900,00€	7,5% TTC	8%	9,5% TTC
De 901,00€ à 1200,00€	7% TTC	7% TTC	9% TTC
Au-delà de 1200,00€	6,5% TTC	6% TTC	8,5% TTC

AUTRES HONORAIRES DE GESTION (LOCATIONS ANNUELLES)

- ⇒ Location de boxes, garages ou parkings : **10% TTC sur encaissement** (loyer+ charges)
- ⇒ Entre 3 et 10 lots principaux par propriétaire (sans incidence sur nature des lots) : **6% TTC sur encaissement** (loyer + charges)
- ⇒ À partir de 11 lots principaux par propriétaire : **5% TTC sur encaissement** (loyer + charges)

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

PRESTATIONS	CHARGE PROPRIETAIRE	CHARGE LOCATAIRE
Gestion des sinistres	Coût horaire : 70€ HT soit 84€ TTC	X
Gestion du contentieux	X	375€ HT soit 450€ TTC
Gestion des travaux	125€ HT soit 150€ TTC	X
Représentation en AG	100€ HT soit 120€ TTC	X
Clôture de dossier	125€ TTC soit 150€ TTC	X

Médiateur de la consommation : www.anmconso.com - 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes

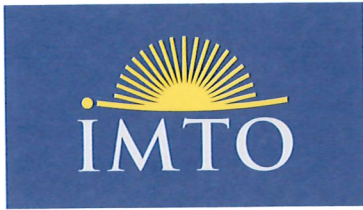
573, Boulevard de la plage - BP 206 - 83236 Bormes Les Mimosas Cedex - Tél. 04 94 71 03 19

E-mail : contact@imto-bormes.com - www.imto.fr

SARL au Capital de 15 000€ - Siret : 93908690600012 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 939 086 906

Caisse de garantie GALIAN-SMABTP 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle n° CPI 8306 2025 000 000 002 délivrée par la CCI du VAR





Cabinet Immobilier & Touristique de La Favière

Syndic – Gestion – Locations Vacances & Annuelles
Vente – Conciergerie

HONORAIRES DE SYNDIC (Barème applicable à compter du 01/02/2025 TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

Rémunération forfaitaire au titre de la gestion courante telle que définie en annexe du Décret 67-223 du 17 Mars 1967 modifié par le décret 2020-834 du 02 juillet 2020

NOMBRE DE LOTS (Concerne lots principaux)	TARIFS / LOT	TOTAL € TTC
Jusqu'à 10 lots		Forfait minimum 2000,00€
De 11 à 50 lots	230€ TTC	Entre 2530€ et 11500€
De 51 à 100 lots	215€ TTC	Entre 10965€ et 21500€
De 101 à 150 lots	200€ TTC	Entre 20200€ et 30000€
De 151 à 200 lots	180€ TTC	Entre 27180€ et 36000€
Au-delà de 201 lots	170€ TTC	À partir de 34170€
LOT A USAGE COMMERCIAL	*Entre 250€ et 350€ TTC	
LOT A USAGE PROFESSIONNEL	*Entre 300€ et 500€ TTC	

**Information : la tarification d'un lot peut varier selon la taille de la copropriété et les caractéristiques de l'immeuble*

TARIFS DE VACATION

Vacations pendant les heures ouvrables Du lundi au Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	70€ HT soit 84€ TTC
En dehors des heures ouvrables	80€ HT soit 96€ TTC

Médiateur de la consommation : www.anmconso.com - 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes

573, Boulevard de la plage - BP 206 - 83236 Bormes Les Mimosas Cedex - Tél. 04 94 71 03 19

E-mail : contact@imto-bormes.com - www.imto.fr

SARL au Capital de 15 000€ - Siret : 93908690600012 - N° TVA Intracommunautaire : FR05 939 086 906

Caisse de garantie GALIAN-SMABTP 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle n° CPI 8306 2025 000 000 002 délivrée par la CCI du VAR

